

**MAIRIE DE SAINT-MARTIN-LE-BEAU****REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 25 MARS 2024**

Convocations envoyées le : 20 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice : 22

Nombre de conseillers présents : 18

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de votants : 19

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE VINGT-CINQ MARS A VINGT HEURES le Conseil municipal de la Commune de Saint-Martin-le-Beau légalement convoqué s'est réuni salle des Closiers, la salle du Conseil municipal étant délocalisée du fait de travaux en mairie, à Saint-Martin-le-Beau, sous la présidence de Monsieur Alain SCHNEL, Maire,

**Etaient présents** : Mesdames et Messieurs SCHNEL, BROCHARD, BRAULT, FILLEAU, MOULIN, POIRIER, PINNEAU, GIRAUDON, BERGER, GIRAUD, PÉGARD, PILLEBOUE, BERMELL, AMATHIEU, GAGNARD, GAGNER, UHART, DESCHAMP.

**Absents ayant donné pouvoir** :

Madame Caroline DEMAISON

à Madame Marie PILLEBOUE

**Absents non représentés** : M. Claude BUNET, Mme Angélique DELAHAYE, Mme Mélanie PIGÉ.

**Président de séance** : M. Alain SCHNEL

**Secrétaire de séance** : Mme Marie PILLEBOUE

**DELIBERATION 2024-020 : CONVENTION AVEC L'INSTITUT THERAPEUTIQUE EDUCATIF ET PEDAGOGIQUE « LA HUCHEROLLE » DE BLERE**

Madame Julie FILLEAU, adjointe au maire, donne lecture du rapport suivant :

La médiation animale est une méthode basée sur les liens bienfaisants entre les animaux et les personnes, à des fins éducatives, préventives.

Il est proposé de signer une convention avec l'Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique (ITEP) « La Hucherolle » de Bléré, dans le double objectif de favoriser l'inclusion des jeunes et de développer de tels ateliers de médiation animale.

Ainsi, une fois par semaine à compter du 5 avril et jusqu'à fin juin 2024, une éducatrice spécialisée de l'ITEP, accompagnée d'un groupe de 3 jeunes de 9 à 12 ans de l'ITEP, interviendrait sur le temps du midi dans le cadre d'ateliers de médiation animale, à destination d'un groupe d'enfants de l'école élémentaire encadré par une animatrice de la commune.

Après avoir entendu le rapport de Madame Julie FILLEAU, adjointe au maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (19 voix pour) :

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le 05/04/2024

ID : 037-213702251-20240403-DL\_2024\_020-DE



**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son adjointe en charge de la démocratie municipale, à signer toute convention et tout document nécessaire à la mise en place d'une convention avec l'Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique (ITEP) « La Hucherolle » de Bléré, pour la mise en place d'ateliers de médiation animale.

Saint-Martin-le-Beau, le 29/03/2024  
Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance  
Marie PILLEBOUE



Le Maire, président de la séance,  
Alain SCHNEL

ACTE EXECUTOIRE	
Transmis au représentant de l'Etat le	
Reçu par le représentant de l'Etat le	
Publié le	

Délibération 2024-020 du 25/03/2024